

NOTE

UN PASSAGE DU *TRACTATUS IN IOANNEM* 44,2

Le Père TAILLEZ¹ et M. l'abbé JOURJON² ont attiré l'attention des lecteurs de saint Augustin sur un passage du *Tractatus in Ioannem* 44, 2 que le bréviaire romain donne à lire « sous une forme qui le défigure complètement » ; curieuse bévue dont il n'y a pas à incriminer les ordonnateurs du bréviaire, constate très justement M. Jourjon, puisque ceux-ci n'ont fait que reproduire le texte des éditeurs anciens où elle se trouve. De fait, dans toutes les éditions antérieures³ à celle de Gaume (1836-1839), y compris celle des Mauristes, nous trouvons le passage sous la forme suivante :

Interroga hominem : Christianus es ? Respondet tibi : non sum.

Si paganus es aut Iudaeus ? Si autem dixerit : non sum, adhuc quaeris ab eo : Catechumenus an fidelis ?

Ce texte fautif laisse à penser que les éditeurs ignoraient le sens donné par saint Augustin aux mots *christianus* et *fidelis* : *christianus* désignant à la fois les cathéchumènes et les baptisés, *fidelis* s'appliquant aux seuls baptisés⁴. Gaume, suivi par Migne, a donc fourni pour la première fois le seul texte acceptable :

Interroga hominem : Christianus es ? Respondet tibi non sum
si paganus est aut Iudaeus. Si autem dixerit : sum, adhuc quaeris
ab eo : Catechumenus an fidelis ?

Un petit problème se posait alors aux curieux : quel critère avait déterminé Gaume à corriger le texte ? M. Jourjon, sans prendre position, suggérait deux possibilités : « Gaume a fait la correction d'autorité ou sur vue des manuscrits »⁵. Mais, comme un nouvel examen des manuscrits de la part de Gaume me paraissait improbable dans le cas, vu que cet éditeur, dans le *Syllabus codicum...* à la fin de son édition des *Tractatus*, ne signalait aucun manuscrit pour justifier la leçon adoptée, ce qu'il a habituellement soin de faire, j'y ai personnellement vu une correction faite à partir de l'étude comparée des textes augustiniens où se retrouvent ces mots *christianus* et *fidelis*⁶. La véritable explication n'était pas encore là.

1. F. TAILLEZ, *Perles et coquilles liturgiques. Textes précieux ou abîmés du bréviaire*, dans *Ephemerides liturgicae*, 65, 1951, 38-48. — Cf. Compte rendu dans *Rev. des Etudes aug.* 1958, 52.

2. M. JOURJON, *Minuties augustiniennes. Christianus-Fidelis*, dans *Vigiliae Christianae*, 9, 1955, 252-253.

3. Dans les douze éditions antérieures à 1837, date du t. 3, pars 2, de l'éd. de Gaume, que j'ai pu personnellement consulter, à commencer par une édition de 1495 (Basileae, Joh. de Amerbach, d'après Hain ; Nurembergae, A. Koburger, suivant d'autres), et les éditions princeps de Bâle (1506), Lyon (1561), Anvers (1577), on retrouve la leçon fautive.

4. Voir les textes d'Augustin signalés par M. Jourjon dans son article, et ceux donnés en complément dans mon compte rendu de cet article, dans *Bulletin augustinienn pour 1955*, n. 131 (*Revue des Etudes Augustiniennes*, 4, 1958, 41-42).

5. *Supra* note 2.

6. *Supra* note 4.

A. M. Jourjon tout d'abord, comme suite à son article, puis à moi-même après le compte rendu de cet article, le savant Dom DEKKERS a eu l'amabilité de communiquer la source probable de la correction. « A la toute dernière page non numérotée du tome 4 publié en 1681 (et non dans la réimpression de 1691), les Mauristes ont inséré ces deux lignes : *Erratum in Tom. 3. parte 2. page 590. lin. 14. ita ex nonnullis Mss. corrigendum* : Respondet tibi, Non sum, si paganus est aut Iudaeus. Si autem dixerit, Sum : adhuc quaeris ab eo etc. Les savants bénédictins eux-mêmes n'avaient donc pas tardé à s'apercevoir que le passage du *Tractatus* 44, 2, publié au t. 3, en 1680, devait être corrigé. Gaume n'aurait fait qu'introduire, dans son édition des *Tractatus*, l'*erratum* des Mauristes. » Pour être plus précis il faut dire que Gaume n'a pas à proprement parlé pris cette correction dans l'édition des Mauristes mais dans une réimpression de cette édition parue à Anvers en 1700⁷, où elle se trouve signalée parmi les *errata* à la fin du tome 3, 1^{re} partie, col. 618, et chose curieuse, sans qu'il en fût tenu compte au tome 3, 2^e partie pour l'édition du *Tractatus* 44, où l'on retrouve (col. 428) notre texte sous sa forme fautive.

La consultation de l'édition des Mauristes nous avait déjà révélé semblable anomalie. On n'est pas peu surpris en effet de constater que la réédition du tome 3 en 1690, (1^{re} édition en 1680), reproduit le texte sans tenir compte de l'*erratum* indiqué par les mêmes éditeurs neuf ans plus tôt, bien plus cet *erratum* que l'on trouvait à la fin du tome 4, publié en 1681, n'est pas reproduit dans la réimpression de 1691. Les Mauristes auraient-ils jugé insuffisamment fondée la correction proposée dès 1681 ? Une petite enquête sur douze manuscrits des *Tractatus* de la Bibliothèque Nationale m'a personnellement convaincu que cette correction n'avait pas été proposée au hasard. Six de ces manuscrits : Ms. 1961, f. 195^v (ix^e s.), Ms. 8912, f. 130^v (xi^e s.), Ms. 1964, f. 105^v (xii^e s.), Ms. 1963, f. 171 (xii^e-xiii^e s.), Ms. 1965, f. 146 (xii^e-xiii^e s.), Ms. 1967, f. 116^v (xiii^e s.), ont la bonne leçon ; les six autres, appartenant à une tradition aussi ancienne : Ms. 1959, f. 148 (viii^e-ix^e s.), Ms. 12195, f. 24 (x^e s.), Ms. 12196, f. 153 (xii^e s.), Ms. 1962, f. 160 (xii^e s.), Ms. 3329, f. 112^v (xiii^e s.), Ms. 1966, f. 88 (xiv^e s.), ont la leçon fautive. Les Mauristes ne pouvaient avoir abandonné de leur propre gré une correction si bien justifiée. Le Père Dekkers qui cherchait de son côté une réponse à cette difficulté, me signala alors les pages très précieuses que Dom ROTTMANNER avait ajoutées aux savantes études de M. Kukula dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne⁸. Rottmann, qui avait constaté dès 1891 les avatars de notre texte, dit que l'absence de toute correction dans la seconde édition des Mauristes serait due au fait que, d'après Tassin, elle aurait été éditée à l'insu de Dom Blampin. L'imprimeur Muguet a donc tout simplement oublié l'*erratum* si bien caché à la fin du t. 4, lequel était à son tour réimprimé subrepticement un an plus tard.

Terminons l'histoire de cette « minutie augustinienne » sur sa survie de 1700 à nos jours. Rottmann, qui, le premier, avait mené cette enquête, dénonçait dans l'article cité supra, sept réimpressions du texte des Mauristes et deux traductions où se retrouve la faute classique : édit. Anvers, 1700-1703, les 4 éditions de Venise, de 1729 et suivantes, les éditions séparées des *Tractatus* : Salzbourg, 1787, et Inns-

7. A la fin du t. 3, pars altera, dans le *Syllabus codicum... necnon variantes lectiones*, col. LXIX, Gaume dit avoir consulté outre les mss, les éditions d'Erasmus, de Lyon, de Venise, de Louvain et celle des Bénédictins « ... quas supra commemoravimus. Vid. Syllabum Codicum, pag. 1 ». Or à la page 1, il précise que cette édition des bénédictins est celle qui a été réimprimée à Anvers, en 1700. — A l'inverse des Mauristes qui donnèrent l'*erratum* en fin du t. 4 faisant suite au tome contenant les *Tractatus*, i.e. le t. 3, 2^e partie, l'édition d'Anvers insère cet *erratum* à la fin du tome qui précède celui des *Tractatus*, i.e. au t. 3, 1^{re} partie.

8. O. ROTTMANN, *Bibliographische Nachträge zu Dr. Richard C. Kukulas Abhandlung : Die Mauriner Ausgabe des Augustinus*, dans *Sitzungsberichte der Philosophisch-Historischen Klasse der Kaiserlichen Akademie des Wissenschaften*, Wien, 1891, Abhandlung XIII, 12 S.

bruck, 1884, la traduction française de Ph. Goibaud Du Bois, 1700, et la traduction allemande de 1878. Dans le compte rendu de l'article de M. Joujon⁹, j'avais signalé que malgré la correction introduite par Gaume dans son édition, on retrouvait l'ancienne lecture dans l'édition, avec traduction française, de Péronne, parue chez L. Vivès, à Paris, en 1872, et dans l'édition de Hurter, 1884. Il faut y ajouter l'édition de Caillau, *Collectio selecta SS. Ecclesiae Patrum*, t. 103, Paris, 1842 (t. XV, des œuvres de saint Augustin), p. 485 ; une traduction espagnole publiée en 1948, Ediciones Aspas, Madrid : *San Agustín, El Evangelio de San Juan*, volumen IV, p. 107 ; et enfin le volume 165 de la « Biblioteca de autores cristianos », Madrid, 1957, (tome 14 des œuvres de saint Augustin), qui tout en reproduisant dans le texte latin, la bonne leçon, d'après Migne, lui fait correspondre une traduction fautive reposant sur l'ancienne leçon (voir p. 128 et 129), cas surprenant entre tous et susceptible de décourager bien des éditeurs de texte. Mais si cette mauvaise lecture du *Tractatus 44* paraît avoir la vie dure et a toujours ses fidèles adeptes, disons que la bonne leçon a fait aussi son chemin. Après Gaume et Migne, nous la trouvons adoptée par les traducteurs des œuvres complètes de saint Augustin en français, publiées à Bar-le-Duc, t. 10 1872, par les traducteurs anglais anonymes des *Homilies on the Gospel according to st John, and his first epistle, by Augustine...* t. 2, Oxford, 1849, et par Willems, au tome XXXVI du « Corpus christianorum », Brépols, Turnhout, 1954.

Georges POLLIET, A.A.

9. *Supra* note 4.